

Interpellation présentée par le député :
M. Guillaume Barazzone

Date de dépôt : 12 septembre 2012

Interpellation urgente écrite

Elargissement du Pont du Mont-Blanc: nouvelle bisbille Ville-canton?

Mesdames et
Messieurs les députés,

La traversée piétonne et cycliste du Pont Mont-Blanc fait partie des infrastructures insérées dans le projet d'agglomération que Berne a accepté de cofinancer à hauteur de 40%. Seule condition: que les travaux démarrent avant 2014.

Très attendu, cet ouvrage dédié aux mobilités douces est nécessaire au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes. Placé dans l'un des axes les plus fréquentés du centre-ville, il doit par ailleurs permettre de préserver et de renforcer la complémentarité des modes de transports en apportant une solution pour la mobilité douce sans empiéter sur les voies de roulement actuelles.

Le Conseiller administratif Rémy Pagani présentait, le 25 mai dernier, le projet lauréat du concours lancé par les autorités de la Ville suite à des demandes répétées du Conseil municipal. Un mois plus tard, le canton, par la voix de la Conseillère d'Etat Michèle Kunzler, annonçait que le projet retenu par la Ville posait de sérieux problèmes sécuritaires et de navigabilité puisqu'il empêchait l'accostage des bateaux de la CGN. Le Canton invitait la Ville à « approfondir le sujet ». Interrogé début septembre, le Maire de Genève, M. Pagani, rejetait la responsabilité sur le canton en déclarant - lors de la séance du Conseil municipal du 3 septembre - que le canton s'était engagé à déplacer le lieu d'accostage des bateaux.

Ma question est la suivante : les autorités cantonales et municipales vont-elles se mettre autour d'une table pour trouver une solution qui permette de démarrer les travaux dans les délais fixés par la Confédération ou vont-elles, par cette nouvelle bisbille dont ils sont coutumiers, pénaliser une fois de plus les citoyens et contribuables genevois en laissant échapper la contribution fédérale de plusieurs millions ?